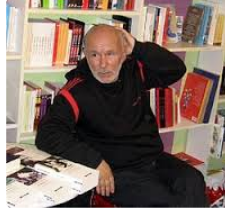


L 'Auscitain Jean-Marc Rouillan condamné à 8 mois de prison

Le co-fondateur d'Action Directe avait qualifié les dihadistes de très courageux



L 'Auscitain Jean-Marc Rouillan condamné à 8 mois de prison

L'Auscitain Jean-Marc Rouillan, ancien membre d'Action directe, a été condamné ce mercredi à huit mois de prison pour apologie du terrorisme, après avoir qualifié les djihadistes qui ont frappé la France de « très courageux ».Le parquet avait requis un an de prison ferme contre le dernier membre du noyau dur du groupuscule d'extrême gauche lors de l'audience du 24 juin dernier. Jean-Marc Rouillan avait été libéré en mai 2012, après 24 ans de prison. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour les assassinats terroristes de l'ingénieur général de l'armement René Audran et du PDG de Renault Georges Besse, après sa libération en 2007, Jean-Marc Rouillan,avait de nouveau été incarcéré en 2008 pour s'être exprimé publiquement sur les faits pour lesquels il avait été condamné ce qui lui était interdit.